

Association Réseau-Cétacés : du 28 juin au 30 septembre 2011

Dans le cadre de la dénonciation de la réouverture de la chasse aux dauphins à Taiji au Japon en septembre.

## CONCOURS DE DESSINS ENFANTS

L'Association Réseau-Cétacés organise un concours de dessins, à partir du 28 juin jusqu'au 30 septembre 2011, inclus autour du film « *The Cove, la Baie de la Honte* », afin de dénoncer les massacres de dauphins au Japon, et la captivité des cétacés en delphinarium.

Règlement du Concours :

### **Article 1 : Objet du concours**

L'Association Réseau-Cétacés organise un concours de dessin ouvert à l'ensemble des enfants de 5 à 14 ans. Ce concours est gratuit. Les dessins doivent être individuels.

Objectif :

- Pédagogique : Travail sur la notion de protection et de respect des cétacés. Sensibiliser les enfants aux enjeux liés à l'exploitation commerciale des cétacés par le vecteur de la création artistique.
- Création d'un petit livre de recueil, et diffusion sur le site internet de l'association.

La vente de ce livre réalisé permettra de financer une partie des actions de *Save Japan Dolphin* - dirigée par Ric O'Barry, personnage principal du film "*The Cove, la Baie de la Honte*" - et de financer un projet pédagogique et éducatif lié aux Cétacés : les bénéficiaires seront les élèves de la classe de l'enfant dont le dessin aura été sélectionné comme visuel pour la couverture du livre.

### **Article 2 : Thème du concours**

Les dessins proposés devront traiter du thème suivant :

Les massacres de dauphins et la captivité en delphinarium.

### **Article 3 : Modalités de participation**

Adresser la fiche d'inscription ci-jointe à l'Association Réseau-Cétacés, [concours@reseaucetaces.org](mailto:concours@reseaucetaces.org). Chaque dessin devra être un travail original, scan en 300 DPI. Toutes les techniques seront acceptées : aquarelle, feutre, crayon, etc... Chaque enfant participant pourra présenter deux dessins.

### **Article 4 : Envoi des dessins**

La date limite d'envoi des dessins est le 30 septembre 2011.

Chaque dessin devra impérativement comporter au recto, en haut à droite, écrit de façon lisible :

Le nom / le prénom et l'âge de l'enfant et une adresse e-mail

Les candidats feront parvenir leurs dessins à l'adresse suivante :

[concours@reseaucetaces.org](mailto:concours@reseaucetaces.org) Objet du mail : Concours de dessin

### **Article 5 : La Responsabilité**

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de perte des dessins.

### **Article 6 : Sélection et résultats du concours**

Un jury composé des représentants de l'équipe organisatrice de Réseau-Cétacés, se réunira en septembre 2011 afin de sélectionner les lauréats.

COMPOSITION DU JURY, Représentants de l'association Réseau-cétacés :

- Présidente
- Secrétaire
- Conseillère scientifique
- Conseillère pédagogique

Le jury sélectionnera les trois dessins qui leur semblent être les meilleurs, pour chacune des catégories d'âge suivantes : 4 à 9 ans et 10 à 14 ans, le dessin qui fera la couverture du livre, les dessins qui pourront figurer dans le livre. Le jury, souverain dans ses décisions, décidera du classement des trois premiers dessins par ordre de préférence. Le concours s'achèvera par la réalisation d'un livre de tous les dessins sélectionnés et une diffusion sur le site de Réseau-Cétacés.

Les résultats seront annoncés officiellement le 30 octobre 2011

Ils seront communiqués par mail ou par courrier adressé aux gagnants ainsi que sur le site web de l'association : <http://www.reseaucetaces.fr/>

Les lots devront être acceptés tels quels et ne pourront être changés ou remboursés. En cas de désistement d'un des gagnants le suivant sur la liste se verra attribuer le prix. Les lots sont nominatifs et ne peuvent être attribués à un autre enfant.

### **Article 7 : Les prix**

Pour chaque catégorie :

1er Prix: Pack objet « surprise » Réseau-Cétacés + Adhésion Megaptera + pack adoption + Un livre de dessins

2eme Prix: Pack Parrainer un dauphin + Adhésion Megaptera + Un livre de dessins

3eme Prix: Adhésion Megaptera + bon d'achat de 15 euros sur le catalogue

La classe gagnante (par le dessin de l'enfant gagnant) se verra financer dans le début 2012 un projet pédagogique et éducatif lié aux cétacés.

### **Article 8 : Dépôt**

Le règlement est publié par annonce en ligne sur le site internet de l'Association Réseau-Cétacés. Le règlement est adressé gratuitement à toute personne en faisant la demande écrite par mail, avant la date de clôture du jeu concours à l'Association Réseau-Cétacés.

### **Article 9 : Droits d'auteur et droits d'image**

Les dessins réalisés par les gagnants ne feront en aucun cas l'objet de versements de droits d'auteur et de diffusion. Les parents s'engagent à une renonciation des droits financiers sur les recettes et à une autorisation de leur publication. Sans cette autorisation, l'enfant sera écartée du concours.

L'Association Réseau-Cétacés s'engage à respecter les droits moraux des auteurs. Chaque candidat renonce à ses droits patrimoniaux sur son dessin, L'Association Réseau-Cétacés pouvant exploiter les dessins dans toutes les circonstances et sur tous les supports qui lui conviendront. Les droits cédés comprennent notamment le droit de reproduction, le droit de représentation, le droit d'arrangement, le droit d'adaptation, et ce sous toutes les formes, par tous les procédés et sur tous supports connus et inconnus à ce jour. La présente cession est consentie à titre gratuit pour le monde entier.

### **Article 10 : Divers**

Les participants autorisent en cas de sélection en tant que lauréats, la représentation gratuite de leurs œuvres dans le cadre de ce concours (pochette single, médias, articles de presse, albums, etc.) et de la promotion des concours des années suivantes.

Les gagnants ne pourront considérer leurs lots comme définitivement acquis qu'après un courriel officiel de l'Association Réseau-Cétacés.

La participation à ce concours implique pleinement l'acceptation du présent règlement. L'Association Réseau-Cétacés organisatrice de ce concours ne saurait être tenue responsable si pour des raisons indépendantes de sa volonté, cas fortuit ou force majeure, le concours était totalement reporté ou annulé. Elle se réserve le droit de modifier, de prolonger ou d'annuler le présent concours sans que sa responsabilité soit engagée.

# FICHE D'INSCRIPTION

Nom de l'enfant :..... Classe :..... Age :.....

Adresse :.....

Code Postal :.....

Téléphone :.....

E mail :.....

Texte de présentation personnelle (facultatif) :

.....

...

.....

...

.....

...

.....

...

.....

...

.....

...

.....

...

.....

...

.....

...

Je déclare posséder les droits des images confiées à l'organisateur du concours,  
avoir pris connaissance du règlement du concours et en accepter tous les termes.

Fait à..... Le.....

Signature (représentant légal)